

DELIBERATION DU BUREAU DU PETR DU DOUBS CENTRAL

Membres en exercice : (au jour de la séance)	18
Membres présents :	14
Suffrages exprimés :	13
- Pour :	13
- Contre :	0
- Abstention :	0

Séance du 4 mars 2024

Délibération n° : DB1-4-2024

OBJET :

Avis à formuler pour une demande de financement FEDER rural : projet de création d'un pôle ESS à Baume-les-Dames, porté par la Communauté de Communes du Doubs Baumois.

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois de mars à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel des Services de Baume-les-Dames, les membres du bureau du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 27 février 2024.

Présent(s) : BOITEUX Denis, BOURIOT Claude, BRAND Christian, BRAND Yves, CUENOT Joseph, JACQUOT Alain, JANUEL Philippe, MARQUIS Martine, MARTHEY Arnaud, MAURICE Jean-Claude, PIQUARD Charles, SCALABRINO Agnès, ULMANN Valérie et VIGREUX Thomas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : -

Absent(s) excusé(s) : BEAUDREY Bruno, CARTIER Frédéric, GARNIER Georges et THIEBAUT Laure.

Secrétaire de séance : PIQUARD Charles

Monsieur Jean-Claude MAURICE, Président de la Communauté de Communes Doubs Baumois, ne prend pas part aux échanges et au vote.

Le Président expose les motifs.

Par délibération D8-2-2023 du 27 février 2023, le comité syndical a validé la candidature du PETR du Doubs central à l'AMI FEDER rural et validé que l'instance qui rend les avis sur les projets présentés soit le bureau du PETR.

La communauté de communes Doubs baumoises souhaite déposer une demande de financement FEDER rural pour son projet de création d'un pôle ESS à Baume les Dames.

Pour cela, un avis préalable du PETR validant l'inscription du projet dans la stratégie de territoire du Doubs central doit être remis.

Une présentation du projet est effectuée.

Considérant que le projet pôle ESS porté par la communauté de communes du Doubs baumoises consiste en la réhabilitation du site anciennement occupé par Lidl à Baume les Dames pour y installer des activités liées à l'économie circulaire :

- Recyclerie généraliste et créative, matériauthèques portées par l'association La ressourcerie
- Vesti'boutique et ateliers à destination des habitants portés par La Croix rouge
- Valorisation de matières dans le cadre de filières innovantes portée par le SYTEVOM

Considérant que la stratégie du Doubs central pour le FEDER rural est construite autour de plusieurs orientations et axes. L'axe 2 « tendre vers un aménagement territorial économe et durable pour protéger nos espaces naturels et agricoles » de l'orientation 1 « développer et promouvoir notre territoire de manière sobre et résiliente » a notamment comme objectifs opérationnels de :

- Poursuivre les objectifs de sobriété foncière et limiter l'étalement urbain
- Préserver et restaurer le patrimoine naturel ou bâti
- Réhabiliter, requalifier les espaces bâtis sans usage, délaissés ou à l'abandon
- Promouvoir un usage optimisé des bâtiments favorisant leur mutualisation

Considérant, de plus, que l'axe 2 de l'orientation 2 du projet de territoire « accompagner le développement économique durable de notre ruralité » traite aussi de la sobriété foncière et du renouvellement urbain et a comme objectif notamment de soutenir une approche de sobriété et de mutualisation des espaces fonciers et des espaces bâtis.

Considérant, enfin, que l'axe 3 de l'orientation 2 du projet de territoire « développer l'économie circulaire » traite de la finalité du projet porté par la CCDB puisque le projet de la CCDB a pour finalité de construire un pôle ESS tourné vers l'économie circulaire.

Considérant que le projet de la communauté de communes du Doubs baumois répond bien à la stratégie du Doubs central présentée dans le cadre de l'AMI FEDER rural.

Considérant l'avis favorable assorti de recommandations remis par le Conseil de Développement consulté en amont du Bureau sur ce projet,

Le Président soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le bureau émet un avis favorable sur le projet de création d'un pôle ESS à Baume les Dames porté par la Communauté de Communes Doubs Baumois en vue de solliciter un financement FEDER rural.

Charles PIQUARD
Secrétaire de séance



Thomas VIGREUX
Président

